

Participation du Canada à un projet d'aridoculture entrepris au Sri Lanka



Grâce à un projet d'aridoculture effectué en collaboration avec le Canada, le Sri Lanka pourrait bientôt devenir autosuffisant en matière d'alimentation.

“Le Sri Lanka possède les ressources nécessaires pour subvenir à ses propres besoins alimentaires. Cependant, pour y arriver, il doit appliquer de meilleures méthodes culturales dans la zone sèche du Nord”, affirme M. R. Dryden, agronome à la station de recherche du ministère de l'Agriculture, à Brandon (Manitoba).

Depuis deux ans, M. Dryden est conseiller principal du ministère de l'Agriculture du Sri Lanka pour la réalisation d'un projet d'aridoculture Sri Lanka-Canada.

Ce projet prévoit l'exécution de travaux à la station de recherche sur l'aridoculture située à proximité du village Mahallapallama, dans une région pilote comprenant quatre villages voisins de la station. Environ 200 familles vivent dans la région, chacune d'elles comptant en moyenne six membres. La superficie des exploitations agricoles varie entre 1,2 et 2,4 hectares.

Étendre l'irrigation

Au Sri Lanka, connu autrefois sous le nom de Ceylan, environ 4,56 millions d'hectares de terre se trouvent dans la zone sèche. L'irrigation a permis d'établir une agriculture sédentaire sur 640 000 hectares seulement. On envisage actuellement d'étendre le réseau d'irrigation pour mettre en valeur 360 000 hectares supplémentaires.

“Dans la zone sèche, on cultive le riz

dans les basses terres et on pratique l'agriculture nomade (appelée chena) sur les hautes terres pour produire des céréales. De plus, on cultive des arbres fruitiers et des légumes dans les jardins maraîchers des villages”, explique M. Dryden.

Les hautes terres où l'on n'applique pas de techniques culturales améliorées sont cultivées deux ou trois ans puis abandonnées pendant une période de cinq à dix ans. On les défriche et le cycle recommence. De meilleures techniques, non seulement feraient diminuer l'agriculture nomade et augmenter l'exploitation des terres hautes, mais elles augmenteraient aussi la production des basses terres.

Deux récoltes de riz

Selon M. Dryden, on pourrait obtenir deux récoltes de riz par an si les semences débutaient au moment des premières pluies, c'est-à-dire en septembre et octobre. Les pluies de la mousson peuvent servir à produire la première récolte de riz dans les rizières, et les eaux emmagasinées serviraient à irriguer des terres ensemencées, au mois de février, en riz ou en d'autres céréales.

Les bêtes de trait que l'on trouve en nombre suffisant, pourraient aussi remplacer la majeure partie de la main-d'œuvre qui exécute des travaux agricoles à la main. Des programmes de sélection animale et de formation sont en cours;

des programmes d'amélioration des systèmes d'alimentation et de gestion des pâturages seront mis sur pied dans un proche avenir.

Enfin, des travaux de recherche ont été menés en vue de mettre au point un matériel agricole plus perfectionné, conçu pour permettre le montage et les réparations dans les ateliers du village.

Comme le fait remarquer M. Dryden, le succès d'un tel projet repose, en plus de l'introduction de nouvelles méthodes, sur la coopération entre les membres de l'équipe prenant part au projet et la population.

Énergie: initiatives pour satisfaire aux objectifs de canadianisation

Le gouvernement a pris de nouvelles initiatives pour aider les sociétés à satisfaire aux objectifs de canadianisation fixés pour l'industrie pétrolière. Ainsi, les sociétés bénéficieront plus facilement de subventions d'encouragement intéressantes, ce qui encouragera, par le fait même, la mise en valeur des ressources pétrolières, comme l'envisage le Programme énergétique national.

Paiement de stimulants

En vertu d'une nouvelle méthode d'établissement du Programme d'encouragements pétroliers (PEP), un nombre plus grand de sociétés seront immédiatement admissibles au paiement de stimulants maximaux aux fins d'exploration et de mise en valeur et elles disposeront de plus de temps pour accroître leur taux de propriété canadienne (TPC). L'on prévoit aussi une nouvelle catégorie intermédiaire de stimulants afin d'encourager de nombreuses autres sociétés à faire des investissements supplémentaires et à augmenter leur taux de propriété canadienne.

De plus, l'on a assoupli certaines modalités administratives pour le calcul du taux de propriété canadienne, sur lequel se fonde l'admissibilité au paiement de stimulants. L'objectif est de s'assurer que le processus utilisé par les sociétés pour démontrer leur taux de propriété canadienne ne nuira pas aux objectifs fondamentaux du Programme énergétique national.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Lalonde, a déclaré que les changements avaient été apportés après consultation avec les sociétés pétrolières et les sociétés d'investissement.